

Les petits et grands gaspillages de l'Etat : Le rapport de la Cour des Comptes 2010

Source : <http://www.journaldunet.com>
10-02-2010

Dans son rapport annuel 2010, la **Cour des Comptes** pointe une nouvelle fois une série d'anomalies dans la **gestion de l'Etat**. Très attendu comme chaque année, ce document apporte son lot de gabegies et autres erreurs de gestion des services publics.

Au menu, les lacunes de l'Etat pour lutter contre la **fraude**, la remise en cause privilèges catégoriels ou des dérapages des niches fiscales.

Découvrez les principales cibles du rapport de la Cour des Comptes, le dernier réalisé par Philippe Seguin.

Des niches fiscales trop rentables pour les investisseurs

Certaines des 468 niches fiscales officiellement répertoriées sont désastreuses pour les finances publiques. C'est notamment le cas des défiscalisations pour des investissements immobiliers et industriels en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

En Nouvelle-Calédonie, les investisseurs peuvent entrer au capital d'une SCI en ne versant que 30% du montant d'une opération de construction. Ils ont ensuite droit à des allègements d'impôt s'élevant à 50% du montant de l'opération. Le rendement, net d'impôt, peut atteindre alors les 11,2%. Mieux, à Wallis-et-Futuna, un investisseur peut acquérir 36% d'une société pour bénéficier d'un allègement d'impôt égal à 60% de cet investissement. Le rendement est estimé à 61,4%. Bref, **l'Etat rembourse aux investisseurs leurs mises de fonds, et en plus il les rémunère.**

A Wallis, si l'Etat avait aidé directement des exploitants il lui en aurait coûté 4,46 millions d'euros contre 7,26 millions d'euros avec la défiscalisation.

Les contrôleurs aériens travaillent moins de 100 jours par an

Pour la troisième fois en huit ans, la Cour épingle la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), accusée de favoriser l'absentéisme des 4 315 contrôleurs aériens au détriment de la productivité et de la sécurité.

Si les contrôleurs français font de plus longues journées que leurs collègues européens, ils travaillent beaucoup moins qu'eux sur l'année. Car en fait **ils ne travaillent qu'une journée sur deux**. Cette règle se traduit par des cycles qui voient alterner trois jours de travail et trois jours de repos. Un rythme qui conduit les contrôleurs français à n'assurer théoriquement que 155 vacances par an et à bénéficier de 97 jours de congés.

De plus, les contrôleurs aériens bénéficient massivement de "clairances" c'est-à-dire d'une autorisation officieuse d'absence quand le trafic aérien est faible. Ils bénéficieraient ainsi de 56 jours d'absence officieux en plus des 97 jours de congés, soit **31 semaines d'absence par an**.

La banque de France ne sait pas gérer le surendettement

La Cour des comptes relève "le défaut de pilotage par les services de l'Etat et de la Banque de France" de la politique de surendettement, qui génère **des inégalités de traitement**.

Selon la Cour, les décisions des commissions départementales de surendettement sont trop hétérogènes entre elles. Ainsi **le taux d'irrecevabilité des dossiers va de 2% à Chambéry à 21% à Nice**. Les critères de recevabilité sont également mouvants. C'est le cas de la "bonne foi" : la présence induite d'allocations sociales parmi les dettes est considérée comme un indicateur de mauvaise foi à Marseille mais pas à Saint Denis.

Enfin, l'évaluation du "reste à vivre", la somme laissée, chaque mois, à la personne surendettée après paiement de ses mensualités de remboursement, est l'objet des distorsions choquantes. Il n'y a aucune corrélation entre le coût de la vie locale et le niveau du barème. Par exemple, le forfait est de 685 euros dans l'Aisne contre 342 euros dans l'Eure.

Une gestion exotique du parc auto du ministère de l'Intérieur

Selon la Cour des Comptes, le nombre de véhicules de police banalisés provenant du service central automobile du ministère de l'Intérieur (SCA) a crû de 21% entre 2003 et 2008. Un "accroissement imparfaitement justifié" à ses yeux.

Les Sages s'émeuvent de plus du laxisme dans la gestion de ce service. Au 26 octobre 2009, **31 véhicules étaient mis en permanence à la disposition de personnes n'exerçant aucune fonction au ministère**, dont un ancien président de la République, deux anciens Premiers ministres, huit anciens ministres de l'Intérieur, cinq membres du gouvernement et des collaborateurs de la présidence de la République et du Premier ministre. Tous ces véhicules, les Sages les trouvent qui plus est bien trop luxueux. **Ils chiffrent même le coût de leur suréquipement : 450 000 euros par an**.

Quant à l'utilisation du parc, la Cour dénonce : "les véhicules sont conduits sans autorisation spécifique. Les carnets de bord ne sont pas tenus."

Un contrôle fiscal à la tête du client

En 2008, les 52 000 contrôles fiscaux réalisés ont donné lieu à 15,7 milliards d'euros de redressements, dont seule la moitié a été recouvrée. Et le fisc semble céder à la facilité, vu le nombre élevé de plaintes déposées en 2008 par l'administration visant des entrepreneurs du bâtiment. Une "surreprésentation" due à leur recours à une "fraude simple" et au fait qu'ils "se défendent peu".

Au contraire, **le rapport déplore le peu d'intérêt porté à l'ISF, à la fiscalité locale et surtout au recouvrement de la TVA intracommunautaire**, "très difficile à détecter". Elle souligne aussi que les agriculteurs, les restaurateurs et les agents immobiliers sont très peu contrôlés.

Enfin, la Cour s'étonne de la mansuétude du fisc, exemple à l'appui : un entrepreneur qui vend son entreprise 4,2 millions d'euros, ne déclare pas d'ISF et n'est pas contrôlé. Enfin, le

corporatisme est épinglé. Les agents du fisc, contrôlés tous les trois ans, le sont le plus souvent par des collègues.

Les médecins récalcitrants à la carte Vitale coûtent cher

Les 65 millions d'assurés sociaux disposent tous d'une carte Vitale. Pourtant, **en 2009, l'assurance maladie a encore reçu 150 millions de feuilles de soins papier**, déplore la Cour des Comptes dans son rapport 2010. Une dépense "évitable" de 200 millions d'euros par an pour la Sécurité Sociale estime-t-elle. Alors que pour une feuille de soins électronique, la facture n'est que de 0,27 euro en moyenne, une feuille de soin papier envoyée par La Poste coûte 1,74 euro à l'Etat.

Alors qui en est responsable ? Une partie du corps médical, répond la Cour. En 2008-2009, 41% des spécialistes, 27% des généralistes, 24% des dentistes, 22% des infirmiers et 20% des masseurs-kinésithérapeutes n'émettaient aucune feuille de soins électroniques, soulignent les Sages. Et **pourtant, l'assurance maladie verse chaque année une aide de 100 millions d'euros aux médecins pour s'équiper** en télétransmission. Celle-ci propose donc de taxer les récalcitrants.

Conseil économique et social : de futurs retraités coûteux

La pérennité du régime de retraite des membres du Conseil économique est menacée. Et c'est l'Etat qui risque de casquer si rien n'est fait. C'est le message de la Cour des Comptes après son enquête sur cette caisse de retraite très avantageuse.

En effet, **la caisse n'est financée qu'à hauteur de 15% par les cotisations de ses futurs bénéficiaires. Or le nombre de bénéficiaire augmente tous les cinq ans**, renouvellement après renouvellement, tandis que le compteur de cotisants est constitutionnellement arrêté à 233. Aujourd'hui, la caisse verse 810 pensions. Du coup elle accuse un déficit qui a triplé en trois ans et atteint 4 millions d'euros en 2008, soit 40% de ses dépenses.

La Cour rappelle que l'équilibre de la caisse est assuré depuis deux ans par un apport de 3 millions puisés dans le fonds de réserve du régime dont la valorisation a fondu de 17% en 2008, crise oblige. Pour les Sages, "si aucune mesure n'est prise, le fonds de réserve pourrait disparaître" dès 2013.

La gestion des contraventions plus qu'approximative

En 2008, les infractions au Code de la route ont rapporté 1,46 milliard d'euros. Mais le taux de recouvrement (75%) pourrait être amélioré selon la Cour des Comptes. En effet les Sages relèvent que sept applications informatiques différentes coexistent dans la gestion des amendes, qui plus que "ne communiquent pas automatiquement entre elles". Par ailleurs, **si le procès-verbal électronique était généralisé, et si la gestion des dossiers était regroupée au Centre national de traitement de Rennes, 105 millions d'euros seraient économisés chaque année** pour les seules amendes de la police nationale.

Autre dérive : les annulations d'amendes, jugées trop nombreuses. Sa notion n'est pas définie, "ce qui en rend la gestion opaque et le contrôle approximatif". En 2007, ce sont "965 176 amendes forfaitaires qui ont été annulées", dont "**525 109 effectuées pour des motifs dits techniques** directement par les services de la préfecture de police, en dehors du

cadre légal, ce qui les rend irrégulières". Des "indulgences" qui concernent souvent les véhicules de l'État.

De nouvelles mesures fiscales montrées du doigt

Des oreilles ont dû siffler. Selon la cour des Comptes, moins de la moitié du déficit public de la France résulte de la crise. Le reste est structurel. Et la cour pointe notamment comme source d'aggravation de l'état des finances des mesures fiscales prises par les gouvernements Fillon. **Dans le chapitre "La préservation insuffisante des ressources publiques", elle cite notamment la baisse de la TVA dans la restauration.** Avant d'enfoncer le clou : "l'ensemble des mesures fiscales nouvelles contribuent à réduire les recettes fiscales nettes de l'Etat d'environ 6 milliards d'euros en 2009 et 2 milliards d'euros de plus en 2010, hors réforme de la taxe professionnelle et hors mesures de relance".

Pour la Cour, qui craint un endettement proche de 100% du PIB en 2013, soit 2 000 milliards d'euros, "la réduction du déficit structurel doit passer en priorité par le ralentissement des dépenses publiques" mais aussi par "une augmentation des ressources publiques (...) notamment en supprimant ou en réduisant une partie substantielle des dépenses fiscales et niches sociales".

Une fraude à l'assurance-chômage ruineuse

Selon la Cour des Comptes, entre "pertes de ressources et dépenses indues d'allocation", l'assurance chômage subirait **une fraude annuelle de près de 2 milliards d'euros**. Celle aux cotisations coûterait plus d'un milliard d'euros, contre 0,8 milliard pour le versement d'allocations indues.

Au banc des accusés, des employeurs indécents qui ne déclarent pas leurs salariés ou omettent de payer leurs cotisations, des chômeurs qui travaillent (2% des personnes indemnisées) et les intermittents du spectacle "dont la part relative parmi les dossiers de fraude analysés était nettement supérieur à leur part dans la population indemnisée pour des "montants nettement supérieurs à la proportion des allocations versées aux indemnités".

Mais force est de reconnaître que **les moyens de l'Assurance chômage restent "très limités"**, souligne le rapport. Ainsi elle ne peut ni "rechercher et constater les infractions en matière de travail dissimulé" ni enquêter et "dresser les procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve du contraire".

La Cour des Comptes : Juridiction administrative, la Cour des Comptes a pour mission de contrôler la gestion de toutes les administrations, de tous les organismes publics ou para-publics nationaux et même de certains organismes privés. Elle certifie également les comptes de l'Etat et du régime général de la Sécurité sociale.

